

Conditions de participation au jeu concours
« Les 50 ans du SWISS LOTO » organisé par la Loterie Romande
dans ses points de vente ainsi que sur le site jeux.loro.ch

Ce jeu concours est ouvert :

- dans les points de vente Loterie Romande, à toutes les personnes de plus de 16 ans révolus, et
- sur le site jeux.loro.ch, à toutes les personnes de plus de 18 ans révolus domiciliées en Suisse Romande.

La participation à ce jeu concours implique l'adhésion sans limite ni réserve aux présentes conditions de participation. Plusieurs participations par personne sont admises.

Ce jeu concours se déroule **du 24 août au 12 septembre 2020**, jusqu'à la clôture des enjeux du tirage du samedi 12 septembre 2020 (ci-après : période promotionnelle). Pour y prendre part, les joueurs doivent jouer au jeu SWISS LOTO, pour un montant égal ou supérieur à CHF 15.- (sans Joker), dans un point de vente de la Loterie Romande commercialisant ce jeu ou sur le site jeux.loro.ch, durant la période promotionnelle.

Au total, il y a 2'002 lots en nature à gagner, répartis en 2 catégories (rangs) de lots, pour une valeur totale de CHF 20'000.-. Le tableau des lots ci-dessous précise la nature des différentes catégories de lots, leur rang et leur nombre par rang. Il précise également le rang de lots correspondant à l'ordre de tirage au sort des gagnants :

| Ordre de tirage | Rang | Lots | Nombre de lots | Valeur unitaire des lots en CHF | Valeur totale des lots en CHF |
|--|------------------|--|----------------|---------------------------------|-------------------------------|
| 1 ^{er} et 2 ^{ème} | 1 ^{er} | Un bon de voyage pour un séjour en Suisse auprès de Switzerland Travel Centre* | 2 | 5'000.- | 10'000.- |
| 3 ^{ème} au 2'002 ^{ème} | 2 ^{ème} | Enjeu SWISS LOTO d'une valeur de CHF 5.-** sous forme de Quick-Tips en point de vente ou de crédit de jeu sur le site jeux.loro.ch | 2'000 | 5.- | 10'000.- |
| Total des lots | | | 2'002 | CHF 20'000.- | |

* Les bons de voyage sont à faire valoir uniquement auprès des agences de voyage Switzerland Travel Centre durant le délai de validité indiqué sur ces bons et exclusivement en Suisse. Si le gagnant est âgé de moins de 18 ans, il devra être accompagné d'un représentant légal.

** L'enjeu SWISS LOTO d'une valeur de CHF 5.- correspond à deux (2) combinaisons de jeu SWISS LOTO.

Le tirage au sort des gagnants aura lieu sous contrôle notarial le **16 septembre 2020**, dans les locaux de la Loterie Romande. Les résultats du tirage au sort constatés par le notaire seront définitifs.

Les lots et crédits de jeu ne pourront être convertis en espèces, ni être échangés.

MODALITÉS DE PARTICIPATION EN POINT DE VENTE :

Chaque reçu SWISS LOTO d'un montant égal ou supérieur à CHF 15.- (sans Joker), émis dans un point de vente de la Loterie Romande durant la période promotionnelle donne droit à un bon de participation, pour autant qu'il ne soit pas annulé après son émission.

Le bon de participation est imprimé par le terminal à la suite du reçu SWISS LOTO. Il est doté d'un numéro unique (ci-après : code) qui participe automatiquement au tirage au sort.

Dès le 18 septembre 2020, les participants qui auront joué au point de vente devront se rendre dans un des points de vente de la Loterie Romande commercialisant le jeu SWISS LOTO afin de vérifier si le code de leur bon de participation est gagnant.

- Lots de 1^{er} rang : si les gagnants du 1^{er} rang ont participé en point de vente, ils devront renvoyer leur bon de participation gagnant à la Loterie Romande, CP 6744, 1002 Lausanne, avec indication écrite de leurs nom, prénom et adresse. La Loterie Romande prendra directement contact avec eux.
- Lots de 2^{ème} rang : la validation d'un bon de participation gagnant donnant droit à un lot de 2^{ème} rang dans l'un des points de vente de la Loterie Romande commercialisant le jeu SWISS LOTO génère immédiatement l'émission d'un reçu gratuit correspondant à deux (2) grilles Quick-Tips SWISS LOTO valable pour le tirage SWISS LOTO suivant immédiatement cette validation.

Les gagnants qui n'auront pas renvoyé leur bon de participation à la Loterie Romande ou remis leur bon de participation à un point de vente commercialisant le jeu SWISS LOTO au plus tard 6 mois après la date du tirage au sort seront déçus de leur droit au gain.

MODALITÉS DE PARTICIPATION SUR LE SITE JEUX.LORO.CH :

Chaque reçu SWISS LOTO d'un montant égal ou supérieur à CHF 15.- (sans Joker) généré sur le site jeux.loro.ch durant la période promotionnelle donne droit automatiquement à une participation au jeu concours, pour autant que le joueur ait un compte vérifié au moment du tirage au sort. Les enjeux engagés durant cette même période par le biais d'un abonnement participent également.

Pour le surplus, le Règlement Général des jeux de la Loterie Romande accessibles au travers de sa plateforme de jeu Internet s'applique.

- Lots de 1^{er} rang : si les gagnants du 1^{er} rang ont participé par le biais du site jeux.loro.ch, ils seront contactés personnellement par courrier dès la disponibilité des résultats ; ils devront prendre contact avec la Loterie Romande selon les indications fournies. Il appartient aux participants de prendre les mesures nécessaires à la bonne réception et à la prise de connaissance de l'envoi postal de la Loterie Romande. Le gagnant qui n'aura pas pris contact avec la Loterie Romande au plus tard 6 mois après la date du tirage au sort sera déçu de son droit au gain.
- Lots de 2^{ème} rang : les gagnants de 2^{ème} rang auront leur compte joueur directement crédité d'un bon de CHF 5.- à faire valoir pour le jeu SWISS LOTO. Les joueurs disposent d'un délai de 6 mois dès la date du tirage au sort pour réaliser un enjeu au jeu SWISS LOTO sur le site jeux.loro.ch au moyen de leur crédit de jeu gratuit.

Loterie Romande, août 2020